

avenir des crêtes

[www.noscretes.ch](http://www.noscretes.ch)

au peuple de décider !

Hôtel Alpes et Lac, Neuchâtel  
Lundi 18 octobre 2010 10h30  
Félix Gueissaz

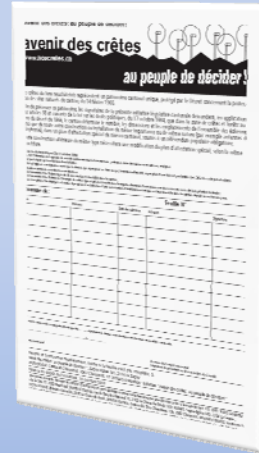
## Une initiative pour assurer l'essentiel

- Par décret approuvé par le peuple en 1966, **les crêtes du Jura neuchâtelois sont protégées**
- Ce décret consacre la valeur unique du patrimoine en main de la population neuchâteloise
- **Le concept éolien** prévu par le Conseil d'Etat aliène ce patrimoine, sans donner la parole au peuple
- L'initiative redonne au peuple ce qui lui appartient



## Six mois pour 6'000 signatures

- L'initiative a été lancée le 16 avril 2010
- Les **6'400** signatures ont été récoltées par un groupe de citoyens
- Cette mobilisation citoyenne montre
  - l'attachement des Neuchâteloises et Neuchâtelois à leur patrimoine paysager et naturel
  - **la nécessité d'une information sur l'enjeu éolien**



## Les buts de l'initiative

**Contraindre** l'autorité à consulter la population pour tout projet d'aliénation des crêtes

**Faire primer les intérêts du peuple** sur les intérêts privés, réunis dans des alliances de circonstances

Contraindre le gouvernement à **mesurer la proportionnalité**

de l'atteinte portée aux crêtes par rapport au gain estimé de production d'énergie éolienne



## Les buts de l'initiative

Empêcher que les crêtes soient totalement ou partiellement **sacrifiées**

- **au profit d'investisseurs** à la recherche de profits financiers
- pour produire **une électricité consommée hors canton** et facturée par des investisseurs non neuchâtelois



## Les buts de l'initiative

Susciter **un débat public** sur l'affectation future des crêtes de l'arc jurassien

Sensibiliser **les gouvernements cantonaux de l'arc jurassien afin** de réfléchir ensemble à l'affectation des crêtes

Sensibiliser si possible la population de **toute la Suisse**

- à la problématique des **énergies renouvelables**
- à mener une réflexion **sur les économies d'énergie**
- à garder son sens critique par rapport à l'enjeu réel de **l'éolien en Suisse**.



## Les résultats

Le débat que nous avons lancé a, en avril dernier, soulevé des doutes!

Vont-ils réussir ?

**OUI**

- Aujourd'hui, certaines villes du canton reprennent nos arguments
- La logique de l'implantation d'éoliennes sur les crêtes est discutée
- Le conseil d'Etat devra se prononcer



## Rappel : le texte de l'initiative

Les crêtes du Jura neuchâtelois représentent un patrimoine cantonal unique, protégé par le Décret concernant la protection des sites naturels du canton, du 14 février 1966.

Afin de préserver ce patrimoine, les signataires de la présente initiative législative cantonale demandent, en application des articles 98 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, **que dans la zone de crêtes et forêts au sens du décret de 1966, le canton détermine le nombre, les dimensions et les emplacements de l'ensemble des éoliennes, ainsi que de toute autre construction ou installation de même importance ou de même nature (par exemple antennes de téléphonie), dans un plan d'affectation spécial de niveau cantonal, soumis à un référendum populaire obligatoire.**

Toute construction ultérieure du même type nécessitera une modification du plan d'affectation spécial, selon la même procédure.



Dépôt des signatures à la Chancellerie  
du Canton le 18.10.2010 à 14h30  
[www.noscretes.ch](http://www.noscretes.ch)

